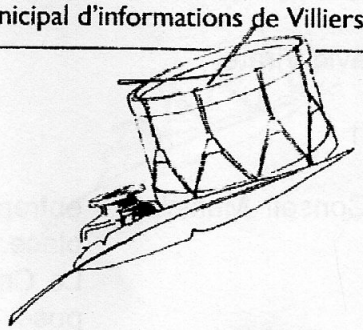


Le « Plume=Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français



NOVEMBRE 2018
N° 94

ÉDITO

Lorsque vous lirez ce Plume Tambour, les travaux d'agrandissement et de restructuration des abords du foyer auront tout juste démarrés. Prévus sur quatre mois, la municipalité a transmis un cahier des charges à l'entreprise principale pour minimiser la gêne occasionnée. Du côté du stade on profite enfin d'un éclairage pour le terrain de boules et le City-stade. Cela dit l'installation est satisfaisante et les Villarons peuvent profiter encore de ces deux espaces en fin des belles journées. Toujours au Larry, la borne fontaine a été remplacée, comme celle de l'abreuvoir de Busseau.

Changement de sujet pour parler des impôts et taxes arrivés ou à venir. La taxe d'habitation est inchangée, voir augmentée ! Les collectivités territoriales ne savent toujours pas comment sera compensée la diminution de cette taxe ! Concernant l'eau, nous n'avons pas augmenté la part communale de la redevance pour absorber la forte augmentation des tarifs de la SAUR. Il faudra le faire au prochain budget. Du côté de notre Communauté de Commune, le budget sera difficile à boucler. Quelques dépassements sont prévisibles, pour le financement de la Maison de la Santé, qui par ailleurs fonctionne formidablement bien, plus de nouvelles obligations réglementaires [Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) – Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)], plus la difficulté à implanter de nouvelles entreprises sur le territoire, vont sans doute obliger le Conseil Communautaire à lever un impôt sur les particuliers. Enfin et là aussi encore (!), de nouvelles réglementations vont s'appliquer à la chaîne du traitement des ordures ménagères. Les syndicats vont devoir augmenter la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) de façon TRÈS significative dans les années à venir. Notre administration est emballée. Elle pond ! Elle est incapable de faire une pause, d'analyser, de s'adapter. Elle ne tient plus compte des réalités du terrain, ni de la diminution des budgets des collectivités territoriales, ni de la réalité de la stagnation, voire de la régression du niveau de vie des Français, mis à part le 1% que vous connaissez ! Cherchez l'erreur ; on est dans un dialogue de sourd préjudiciable à tous.

Conscients de cela, restons lucides, solidaires et profitons ensemble de nos moments de convivialité pour profiter d'un mode de vie qui nous est cher.

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito	P. 01	Hier	P. 18
Conseil municipal du 12/ 09/ 2018	P. 02	Infos utiles	P. 21
Vie du village	P. 07	Agenda	P. 24
Demain	P. 12		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2018

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Philippe Beaudoin, Adjoints, Jérôme Champion, Michel Coterot, Emmanuel Houdant et Cédric Thibaut, conseillers.

Absents excusés : Anne-Marie Thibaut (donne pouvoir à Cédric Thibaut), Régine Rey (donne pouvoir à Jérôme Champion) et Ludovic Jeannotin (donne pouvoir à Emmanuel Houdant)

Absents : Gilles Cabardos, David Viratel

Secrétaire : Philippe Beaudoin

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h45.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Prêt pour le financement de l'aire paysagère de stationnement du foyer J.L. Garban

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les deux projets qui vont entrer dans leur phase de réalisation, à savoir la réalisation de l'aire paysagère de stationnement du foyer J.L. Garban estimée à 309.565,80 euros HT et la réhabilitation lourde du demi corps de ferme du 27 rue Gabriel Bachet estimée à 509.550 euros HT. Il rappelle que ces deux projets ont été inscrits au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le Conseil du 23 mars 2018.

Monsieur le Maire précise, à ce Conseil, l'objet qu'est de choisir
- D'une part, une offre pour un prêt de 90.000 euros sur 15 ans en complément pour la part communale du financement de l'aire paysagère de stationnement du foyer Jean-Louis Garban
- Et d'autre part, un prêt à court terme (2 à 3 ans) en facilité de trésorerie pour provisionner les TVA et permettre l'attente des versements des subventions sur ces deux projets.

Le prêt complémentaire de la part communale concernant la réhabilitation du 27 rue Gabriel Bachet fera l'objet d'une demande séparée en fonction des choix faits suite aux réponses des entreprises à l'appel d'offre qui va être mis en place.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échanges de vues, prend en considération et approuve les mesures prises pour mener à bien ces différents projets. En conséquence il examine les différentes offres de financement qui lui sont parvenues.

Suite à cet examen monsieur le Maire propose de demander au Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie, dans un premier temps, l'attribution d'un prêt qui aura pour objet de financer le projet de l'aire paysagère de stationnement du foyer Jean-Louis Garban, la partie restante à la charge de la commune, après déduction des subventions et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant	: 90 000 €
Durée	: 15 ans
Taux fixe	: 1,41 %
Déblocage	: sous 3 mois
Périodicité	: Trimestrielle
Amortissement	: Echéances constantes
Frais de dossier	: 100,00 €

Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil qui la vote à l'unanimité.

Prêt relais pour faciliter de trésorerie pour les avances de FCTVA et délais de versement des subventions

Dans un deuxième temps et toujours après examen des différentes offres, monsieur le Maire propose au Conseil de demander au Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie l'attribu-

tion d'un prêt à court terme qui aura pour objet de permettre à la trésorerie de rester à flot pendant le délai d'attente du versement des subventions et du retour des TVA versées (FCTVA). Le prêt est demandé pour une somme de 250.000 euros car il risque d'y avoir un chevauchement des réalisations des deux projets cités et un besoin ponctuel important.
Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Montant : 250 000 €
Durée : 36 mois
Périodicité des intérêts : trimestrielle
Taux : variable
Index de référence : Euribor 3 mois
si l'Euribor est inférieur à 0
il sera alors réputé égal à 0
Marge sur index : 0,58%
Remboursement du capital : in fine
Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
Commission de mise en place : 250,00 €

Monsieur le Maire précise qu'avec un taux de simulation de 0,58 qui est le taux du moment en fonction de l'index de référence, le coût de financement de ce prêt est à terme de 4.414,48 euros.

Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil qui la vote à l'unanimité.

La Commune de Villiers-sous-Grez s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
La Commune de Villiers-sous-Grez s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
Enfin monsieur le Maire demande au Conseil municipal de lui conférer toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
Ces délégations sont soumises à l'approbation du Conseil qui les vote à l'unanimité.

Notification du marché de l'aire paysagère de stationnement du foyer J.L. Garban

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de prendre une délibération pour annuler et remplacer la délibération N° 50/2018 prise au conseil de juillet dernier concernant la signature du marché pour les travaux de l'aire paysagère de stationnement du foyer Jean-Louis Garban.
En effet, le modèle de délibération fournie par le Cabinet Greuzat qui assure la maîtrise d'œuvre, ne tenait pas compte dans son article 5 que l'option concernant la gestion des eaux pluviales avaient été retenue. Son montant est de 38.550,00 euros HT. Monsieur le Maire précise que l'écart entre l'estimation faite pour la demande de subvention, et le chiffrage définitif ci-dessus, est de 764 euros HT en plus, mais option comprise. Donc on reste dans le cadre pour le financement global de l'opération.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante avec les corrections :
– Vu le code des marchés publics ;
– Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Article 1 – Objet du Marché
Le marché concerne les travaux d'aménagement d'une aire paysagère de stationnement au foyer Jean-Louis Garban. Il a fait partie des projets inclus à la demande de subvention du Contrat Rural.

Article 2 – Choix de la procédure de consultation
La consultation des entreprises concerne toutes les prestations d'aménagement à l'exception des espaces verts qui feront l'objet d'une consultation particulière.
La présente consultation a été réalisée sur la base d'une procédure adaptée selon l'article 27

du Code des Marchés Publics car le montant de l'estimation des travaux est largement inférieur au seuil qui impose une procédure formalisée.
Pour mémoire cette estimation qui a servi de base à la demande de subvention du Contrat Rural est d'un montant de 264.310,00 € HT (hors espaces verts et honoraires).
Il est à noter que le dossier de consultation comporte en option des ouvrages de rétention pour réguler les eaux pluviales issues du projet. Le choix de prévoir en option de tels ouvrages se justifie par le fait que les contraintes de gestion des eaux pluviales sont apparues postérieurement à l'estimation des travaux et au dépôt de la demande de subvention.

Article 3 – Critères devant départager les offres
Afin de départager les candidats, le règlement de la consultation a prévu que les offres soient classées en fonction de différents critères techniques et sur la base du pourcentage d'honoraires calculé d'après le montant prévisionnel des travaux.Le critère technique a été pondéré à 35% de la note et le critère prix à 65%.

Article 4 – Déroulement de la procédure
Un avis d'appel public à la concurrence est paru au BOAMP le 5 juin 2018.
A l'issue du délai fixé au règlement de la consultation, trois offres ont été reçues. Après ouverture des plis effectuée le 11 juillet en mairie, les trois offres ont été jugées recevables et elles ont été analysées et classées selon les critères du règlement de la consultation.
L'ensemble des éléments d'analyse et de classement des offres figure au rapport rédigé par le Maitre d'œuvre.

Article 5 – Choix du Candidat
Le pouvoir adjudicataire a retenu le candidat classé premier sur la base des critères du règlement de la consultation.Dans ces conditions, le marché sera dévolu à la société Colas, de Chaumes en Brie pour un montant de de 265.074,00 € HT soit 318.088,80 € TTC option comprise.

Article 6 - Décision
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité (10 voix pour) d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché de travaux de l'aire paysagère de stationnement au foyer Jean-Louis Garban, dévolu à la société Colas pour un montant de 265.074,00 € HT soit 318.088,80 € TTC option comprise

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Choix photocopieur

Monsieur le maire rappelle que depuis un an il travaille sur le remplacement de notre photocopieur. Le contrat de maintenance n'étant plus renouvelable, il convient de le remplacer car son coût de fonctionnement va très nettement augmenter. De plus l'usure des pièces se fait sentir d'autant plus qu'il est de plus en plus sollicité.
Les différentes marques ou sociétés contactées pour son remplacement ont toutes conseillées de prendre le modèle immédiatement au-dessus du modèle actuel, passant de 25 à 35 photocopies minutes.
Des propositions ont été faites pour des modèles équivalents en Canon, HP, Toshiba, Ricoch et Kyocera.
Les propositions portant sur les photocopieurs HP et Canon sont nettement plus chères. Une même société a proposé un modèle Ricoch et un modèle Kyocera, conseillant ce dernier pourtant d'un coût inférieur. Bien que peu connue chez nous, la marque japonaise Kyocera propose un matériel de qualité et renseignement pris auprès d'autres communes, il est fiable.
Toshiba, marque de notre photocopieur actuel, a de son côté fait des propositions. La première pour un photocopieur E.Studio 3005 AC était de 7.800 euros TTC sans option, sachant qu'un magasin grande capacité et une carte fax sont nécessaires. Dans un deuxième temps une nouvelle proposition a été faite à 7.480 euros TTC, options comprises.
La proposition pour un Kyocera 3252 CI est, elle, de 6.065 euros TTC, options comprises.
Comme nous sommes particulièrement satisfaits du technicien du SAV Toshiba qui, même sur son temps personnel, a toujours été présent lorsque nous avions une panne, monsieur le

Maire a donné une dernière chance à Toshiba. Il a reçu en réponse un mail certifiant que Toshiba s'alignait sur son concurrent et proposait donc le photocopieur E.Studio 3005 AC au prix de 6.065 euros TTC, options comprises. De plus concernant le coût de la photocopie Toshiba s'aligne aussi sur son concurrent. Au départ le chiffre était le même sauf que la société concurrente proposait un TTC et Toshiba un HT. Donc Toshiba a baissé son consommable de 20% : coût d'une noir et blanc : 0,0059 € TTC ; coût d'une couleur : 0,059 TTC. C'est moins cher que notre prix actuel. Cette proposition étant limitée dans le temps monsieur le Maire demande au Conseil de le mandater pour l'achat du Toshiba et la signature du contrat de maintenance au coût évoqué pour les photocopies. Il précise que la somme est disponible au chapitre correspondant du budget mais qu'il y aura des décisions modificatives pour rassembler cette somme sur la ligne du compte correspondant.

Le Conseil, à l'unanimité, mandate le Maire pour cette mission.

Noms et numérotations du hameau de Busseau

Philippe Beaudoin demande au Conseil de prendre une délibération pour annuler et remplacer la délibération N°47/2018 prise à la séance du Conseil du 25/06/2018 concernant les noms de rues du hameau de Busseau et la numérotation de celles-ci. En effet, une erreur de copie lors de la transcription de la liste sur la délibération a décalé l'ordre des numéros impairs de la rue de l'Abreuvoir à partir du numéro 5 (La maison de Monsieur et Madame Verdet ayant été oubliée).

Mr Beaudoin présente au Conseil la délibération suivante avec les corrections : Il rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.
Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Le hameau de Busseau est constitué de rues et de chemins non dénommées et non numérotées. Afin de permettre aux propriétaires de faire reconnaître leur adresse, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après consultation des habitants de Busseau, Il est proposé au Conseil municipal de dénommer les rues et l'attribution des numéros selon le tableau qui est lu et commenté. Ce tableau sera annexé à la délibération.

NOM ET NUMÉROTATION DU HAMEAU DE BUSSEAU

Ancien nom de rue	//	**Nouveau nom de rue**
Route des morts	//	Route de Villiers
Chemin de la Chapelle	//	Chemin du vallon
Rue de Busseau	//	Chemin de l'abreuvoir
Chemin de la Chapelle par Chatillon	//	Chemin des hauts de Busseau

NUMEROTATION

Route de Villiers
1- Mr Mme GUTIERREZ Antoine
2- Mr Mme AUTIER Emmanuel
3- Mr Mme SOUCHET BOLEAT

Chemin du Vallon
1-Mr Mme BENOUIS Yacine
2-Mr Mme BEDOSSA Adrien
3-Mr Mme LEVY
4-Mr Mme SCHMID Nicole
5-Mr Mme BRIAND Gabriel
7-Mr Mme BEAUVAIS Paul

du Code des Marchés Publics car le montant de l'estimation des travaux est largement inférieur au seuil qui impose une procédure formalisée.
Pour mémoire cette estimation qui a servi de base à la demande de subvention du Contrat Rural est d'un montant de 264.310,00 € HT (hors espaces verts et honoraires).
Il est à noter que le dossier de consultation comporte en option des ouvrages de rétention pour réguler les eaux pluviales issues du projet. Le choix de prévoir en option de tels ouvrages se justifie par le fait que les contraintes de gestion des eaux pluviales sont apparues postérieurement à l'estimation des travaux et au dépôt de la demande de subvention.

Article 3 – Critères devant départager les offres
Afin de départager les candidats, le règlement de la consultation a prévu que les offres soient classées en fonction de différents critères techniques et sur la base du pourcentage d'honoraires calculé d'après le montant prévisionnel des travaux.Le critère technique a été pondéré à 35% de la note et le critère prix à 65%.

Article 4 – Déroulement de la procédure
Un avis d'appel public à la concurrence est paru au BOAMP le 5 juin 2018.
A l'issue du délai fixé au règlement de la consultation, trois offres ont été reçues. Après ouverture des plis effectuée le 11 juillet en mairie, les trois offres ont été jugées recevables et elles ont été analysées et classées selon les critères du règlement de la consultation.
L'ensemble des éléments d'analyse et de classement des offres figure au rapport rédigé par le Maitre d'œuvre.

Article 5 – Choix du Candidat
Le pouvoir adjudicataire a retenu le candidat classé premier sur la base des critères du règlement de la consultation.Dans ces conditions, le marché sera dévolu à la société Colas, de Chaumes en Brie pour un montant de de 265.074,00 € HT soit 318.088,80 € TTC option comprise.

Article 6 - Décision
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité (10 voix pour) d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché de travaux de l'aire paysagère de stationnement au foyer Jean-Louis Garban, dévolu à la société Colas pour un montant de 265.074,00 € HT soit 318.088,80 € TTC option comprise

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Choix photocopieur

Monsieur le maire rappelle que depuis un an il travaille sur le remplacement de notre photocopieur. Le contrat de maintenance n'étant plus renouvelable, il convient de le remplacer car son coût de fonctionnement va très nettement augmenter. De plus l'usure des pièces se fait sentir d'autant plus qu'il est de plus en plus sollicité.
Les différentes marques ou sociétés contactées pour son remplacement ont toutes conseillées de prendre le modèle immédiatement au-dessus du modèle actuel, passant de 25 à 35 photocopies minutes.
Des propositions ont été faites pour des modèles équivalents en Canon, HP, Toshiba, Ricoch et Kyocera.
Les propositions portant sur les photocopieurs HP et Canon sont nettement plus chères. Une même société a proposé un modèle Ricoch et un modèle Kyocera, conseillant ce dernier pourtant d'un coût inférieur. Bien que peu connue chez nous, la marque japonaise Kyocera propose un matériel de qualité et renseignement pris auprès d'autres communes, il est fiable.
Toshiba, marque de notre photocopieur actuel, a de son côté fait des propositions. La première pour un photocopieur E.Studio 3005 AC était de 7.800 euros TTC sans option, sachant qu'un magasin grande capacité et une carte fax sont nécessaires. Dans un deuxième temps une nouvelle proposition a été faite à 7.480 euros TTC, options comprises.
La proposition pour un Kyocera 3252 CI est, elle, de 6.065 euros TTC, options comprises.
Comme nous sommes particulièrement satisfaits du technicien du SAV Toshiba qui, même sur son temps personnel, a toujours été présent lorsque nous avions une panne, monsieur le

Maire a donné une dernière chance à Toshiba. Il a reçu en réponse un mail certifiant que Toshiba s'alignait sur son concurrent et proposait donc le photocopieur E.Studio 3005 AC au prix de 6.065 euros TTC, options comprises. De plus concernant le coût de la photocopie Toshiba s'aligne aussi sur son concurrent. Au départ le chiffre était le même sauf que la société concurrente proposait un TTC et Toshiba un HT. Donc Toshiba a baissé son consommable de 20% : coût d'une noir et blanc : 0,0059 € TTC ; coût d'une couleur : 0,059 TTC. C'est moins cher que notre prix actuel. Cette proposition étant limitée dans le temps monsieur le Maire demande au Conseil de le mandater pour l'achat du Toshiba et la signature du contrat de maintenance au coût évoqué pour les photocopies. Il précise que la somme est disponible au chapitre correspondant du budget mais qu'il y aura des décisions modificatives pour rassembler cette somme sur la ligne du compte correspondant.

Le Conseil, à l'unanimité, mandate le Maire pour cette mission.

Noms et numérotations du hameau de Busseau

Philippe Beaudoin demande au Conseil de prendre une délibération pour annuler et remplacer la délibération N°47/2018 prise à la séance du Conseil du 25/06/2018 concernant les noms de rues du hameau de Busseau et la numérotation de celles-ci. En effet, une erreur de copie lors de la transcription de la liste sur la délibération a décalé l'ordre des numéros impairs de la rue de l'Abreuvoir à partir du numéro 5 (La maison de Monsieur et Madame Verdet ayant été oubliée).

Mr Beaudoin présente au Conseil la délibération suivante avec les corrections : Il rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.
Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Le hameau de Busseau est constitué de rues et de chemins non dénommées et non numérotées. Afin de permettre aux propriétaires de faire reconnaître leur adresse, il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après consultation des habitants de Busseau, Il est proposé au Conseil municipal de dénommer les rues et l'attribution des numéros selon le tableau qui est lu et commenté. Ce tableau sera annexé à la délibération.

NOM ET NUMÉROTATION DU HAMEAU DE BUSSEAU

Ancien nom de rue	//	**Nouveau nom de rue**
Route des morts	//	Route de Villiers
Chemin de la Chapelle	//	Chemin du vallon
Rue de Busseau	//	Chemin de l'abreuvoir
Chemin de la Chapelle par Chatillon	//	Chemin des hauts de Busseau

NUMEROTATION

Route de Villiers
1- Mr Mme GUTIERREZ Antoine
2- Mr Mme AUTIER Emmanuel
3- Mr Mme SOUCHET BOLEAT

Chemin du Vallon
1-Mr Mme BENOUIS Yacine
2-Mr Mme BEDOSSA Adrien
3-Mr Mme LEVY
4-Mr Mme SCHMID Nicole
5-Mr Mme BRIAND Gabriel
7-Mr Mme BEAUVAIS Paul

Chemin de l'abreuvoir
1-Mr et Mme KIENE André
2-Mr BALLAY Mme BALLAY Catherine
3-Mme CHOAY Catherine
4-Mr HOSSENLOPP Dominique
5-Mr Mme VERDET Marc
6-Mr Mme KIFFER Jacques
7-Mr HUBIG Frédéric Mme SCHALL Claudia
8-Mme NAMY
9-Mr Mme BOWN Jérémy
10-Mr Mme RENARD Jacqueline
11-Mr Mme HUIDOBRO BORJA Francisco
12-Mr Mme SIMON Guy
13-Mme LEBEGUE Françoise
14-Mme HAFFEN Isabelle

Chemin des hauts de Busseau
2-Mr Mme DUGAIN DE CALLONE
4-Mme BOCQUEL
6-Mr Mme SCHEGEL Jérôme
8- Mr Mme CITERNE
10-Mme MARANT Isabelle
12- Mr ESSELINCK Xavier

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions de dénominations et les numérotations.

3 – INFORMATIONS :

- OPHLM
Mme Véronique Girard informe le conseil qu'elle est allée à une Commission d'Attribution de Logement (CAL) au siège de l'OPHLM, à Melun. A cette occasion, elle a pu échanger, de vive voix, avec Mme Pruvost, notre correspondante. Sur les différents logements à Villiers, il ne reste que deux P5 (Pavillon de type 5) à « pourvoir » en locataires. Tous les autres ont été attribués. Mme Girard demande si une nouvelle date de livraison de ces logements et d'emménagement des locataires a été fixée.
En effet, la livraison du premier lot (l'ex hôtel de la Réunion) était prévue, à l'origine, en septembre 2017 et le second lot (la « maison Jeannotin »), six mois plus tard. Depuis, plusieurs dates ont circulé. A ce jour, les travaux ne sont pas terminés et certains logements ont été attribués il y a plus de 8 mois. A ce jour, aucune date de livraison ne nous a été communiquée.
De plus, lors de l'examen des candidatures, un membre de la commission soulève, notamment sur un T2 qui a été proposé par 6 fois et qu'un seul candidat a accepté, la question de cette difficulté à trouver des locataires. Mme Girard lui rappelle que Villiers est commune de 770 habitants, avec peu de commerces et pas de transports en commun. Elle rappelle, par ailleurs, que Mr Yves Lechevallier, avait informé l'OPHLM, dès le début des travaux, des caractéristiques de notre commune et attiré l'attention pour les futurs locataires.

- La rentrée scolaire
La rentrée des classes s'est très bien passée.
Voici la répartition :

- Ecole de Villiers sous Grez :

1. Maternelle : 9 en petite section, 9 en moyenne section, 10 en grande section. Cette classe compte donc 28 enfants.
Mme Cabelan, Directrice, qui a la charge avec 2 ATSEM
2. Primaire : 10 en CP et 13 en CE1. La classe compte 23 élèves avec, pour enseignante, Mme Lahille

- Ecole de Recloses :

16 enfants en CE2, 13 enfants en CM1 et 12 enfants en CM2. Les enfants sont regroupés en 2 classes avec, pour enseignants, Mr Terras, Directeur, et Mme Declippel-Vaze.

4 -- VIE DU VILLAGE :

- Le nouvel éclairage du terrain de boules et du city-stade est posé. L'angulation des projecteurs sera faite à la nuit la semaine prochaine. Le réseau est mis sous tension en même temps que l'éclairage public. Il dessert deux zones : le terrain de boules et le city-stade. Sur le poteau du terrain de boules le plus proche des vestiaires et sur le poteau du city-stade le plus proche aussi des vestiaires se trouve un bouton poussoir. En appuyant dessus on dispose sur la zone d'une heure de lumière. Les projecteurs étant en led, leur remise en route est instantanée pour un nouveau cycle. Le coût de cette installation est de 10.000 € HT et le SDESM nous a octroyé une subvention de 50%.

- La construction du nouveau site de la commune avance. Le transfert sur la plateforme

« Campagnol » a été effectué. Nicolas Cosco qui gère le site nous a fait une démonstration de la manière dont on pourra gérer par la suite les mises à jour du site et le faire vivre. Il nous a montré que l'objectif sera atteint : le site sera gérable par des personnes sans connaissance informatique poussée.

- Monsieur Emmanuel Houdant se fait le relai de Ludovic Jeannotin concernant la Taxe Fon cière qui, soit n'a pas augmentée, soit a très légèrement diminuée. Cela s'explique par la diminution de 1% de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui annule ainsi l'augmentation exceptionnelle de 2016 (1%) qui a permis le remboursement de la facilité de trésorerie nécessaire pour faire face aux frais exceptionnels générés par cette catastrophe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant posée, le Conseil est levé à 22:15 heures.

•❖❖❖•

Vie du village

OPH 77 :

Incompétence coupable.

Régulièrement et à juste titre, la municipalité est contactée par des Villarons qui demandent quand les 12 logements des 1 et 2 rue Gabriel Bachet seront occupés ?

Pour rappel, ces logements appartiennent à l'OPH 77 qui a absorbé l'OPH du Pays de Fontainebleau. C'est lui le maître d'ouvrage.
Véronique Girard, la première adjointe, a de nombreuses fois posé cette question pendant les réunions d'attribution des logements.
La réponse : c'est pas nous, c'est pas nous…
Et c'est tout !
À croire qu'il n'y a pas de service, à l'OPH 77, responsable de l'avancement des travaux et donc de la livraison des logements !
À force de différer celle-ci, certains logements promis dès 2017, l'OPH 77 a mis des familles dans des situations difficiles sans s'en émouvoir, par exemple : des futurs locataires qui ont donné leur congé pour le logement qu'ils occupaient en croyant pouvoir venir à Villiers à la date promise.
Donc, pour avoir réponse à la question posée peut être aurez-vous plus de chance en vous adressant directement à OPH 77. Voici deux numéros de téléphone :

antenne de Nemours 01.64.28.41.57
antenne de Melun 01.64.14.11.11.

Bonne chance !

Yves Lechevallier

•❖•

GRAND FROID

Comme tous les ans, se met en place **le Plan National Grand Froid** qui a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une vague de grand froid, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques.

Conformément à la législation, la commune met en place un registre nominatif destiné à inscrire

les personnes de plus de 65 ans et/ou en situation d'handicap qui en font la demande.
Les informations figurant sur le registre nominatif sont relatives à l'identité, à l'âge, aux coordonnées des personnes, les coordonnées du service intervenant à domicile, la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant.

Ce registre permet à l'ensemble des services publics locaux et des organismes associés soient mobilisés et prêts à mettre en œuvre les actions prévues lors du déclanchement du Plan d'Alerte et d'Urgence (Niveau 4).

Au niveau de la commune, dès le déclanchement, par la Préfecture, du Niveau 3 d'alerte, des appels quotidiens sont passés aux personnes inscrites sur le registre pour prendre de leurs nouvelles, mais aussi pour faire le point sur des besoins spécifiques et rappeler les précautions à prendre.

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par un tiers, au secrétariat de la Mairie.

Véronique Girard

TENNIS CLUB

Merci à toutes les familles qui ont renouvelé leur cotisation cette année 2018-2019. Nous restons pour l'instant en dessous du nombre de licenciés requis pour prétendre aux subventions de la fédération... Votre soutien au maintien du club est donc important!

Cette année, nous souhaitons assurer les conditions de jeu et la convivialité, au travers de:

- Nettoyage des courts chaque mois pour que les 2 courts restent jouables à tout moment
- Réparation des grillages & des serrures
- Réservation des courts sur internet
- Groupe WhatsApp des adhérents pour organiser des rencontres
- Fête du Tennis au printemps.

Nos tarifs sont les plus bas de la région !
Enfant : 30€ + 20€ de licence FFT
Adulte : 60€ + 29€ de licence FFT
Familles : 95€ + au moins une licence de 29€

Pour plus d'information et pour adhérer, nous envoyer un message par mail à tennisvsg@gmail.com, sur Facebook www.facebook.com/TCVilliers

À bientôt,
Carl, Ria, Augustin, Nicolas

Bureau du TCV

COURSE D'ORIENTATION



Début juillet, Sandra Olivier a participé aux championnats du monde vétérans : les WMOC (Word Masters Orienteering Championship) au Danemark dans la région de Copenhague, où elle termine 13ème de la finale A de l'épreuve du sprint malgré une mésaventure technique 30 sec avant le départ.

Après de longues années de galère avec la maladie de Lyme, cette année, elle reprend deux titres de championne de France avec un surclassement dans la catégorie supérieure.

Sandra fera une excellente performance en moyenne distance avec la 10ème place et finira 15ème en longue distance, éprouvée par la chaleur et la semaine d'épreuves enchainées. Trois finales A avec un top 10 ou 15, c'est une belle réussite pour qui revient de loin et a bien du mal à retrouver force mentale et motivation pour l'entrainement. Mais la joie de faire de belles performances, de pouvoir à nouveau enchainer des compétitions à un bon, voire très bon niveau est bien réelle et très motivante. La saison estivale se clôture avec une belle 2ème place en compétition internationale dans le Bugey, sur un parcours très sélectif avec des cartes bien techniques ou n'apparaissent pas les chemins…

La villaronne est aussi un des entraîneurs du club de Fontainebleau / Avon : « Balise77 ». Ce club compte déjà une dizaine de licenciés sur Villiers, Recloses et La Chapelle la Reine.

Vous pouvez la contacter et avoir des renseignements sur la course d'orientation en allant sur http://www.balise77.com .

ROBERT-LOUIS STEVENSON,

Une halte sur les bords du Loing

L'association Stevenson de Barbizon à Grez a pour objectif de valoriser la présence de Robert-Louis Stevenson dans la région entre 1875 et 1878 au travers de son œuvre littéraire, notamment des ouvrages réalisés durant cette période et de sa vie au milieu des colonies d'artistes, plus particulièrement à Barbizon et à Grez sur Loing.

Pour cela, l'association a pour missions de promouvoir le tourisme vert à l'instar de R.L. Stevenson autour, entre autres, du Sentier R.L. Stevenson en forêt de Fontainebleau, de développer et de soutenir les études et recherches relatives à la présence et à l'œuvre de R.L. Stevenson.

Un itinéraire de randonnée « Robert Louis Stevenson en forêt de Fontainebleau de Barbizon à Grez » a été tracé. Un livret du randonneur est à disposition dans les offices de tourisme et, sur demande, à l'association.

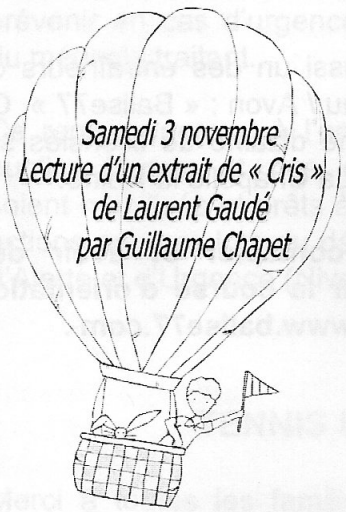
L'association organise régulièrement des rencontres littéraires, des expositions, des conférences et des visites. Avec l'association Artistes du bout du monde, elle dispose d'un grand nombre de publications sur Robert Louis Stevenson.
Chaque année, elle organise un évènement (randonnée, lectures de textes de Stevenson, salon du livre, animations), le 3e dimanche d'octobre pour célébrer le passage de Stevenson dans la région.

Cette année, petite halte ce dimanche 21 octobre autour d'un café à Villiers. A cette occasion l'association offre à la commune un rosier du rosiériste « André Eve » nommé « Robert Louis Stevenson ».



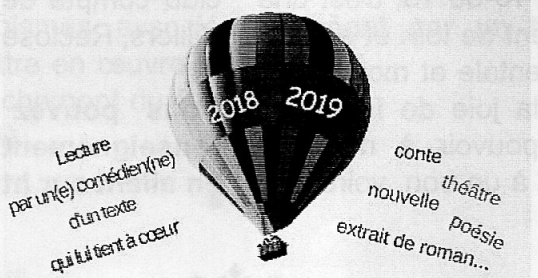
Pour tout savoir sur l'association visiter le site : stevenson-fontainebleau.fr/

Demain



Bibliothèque de Villiers-sous-Grez

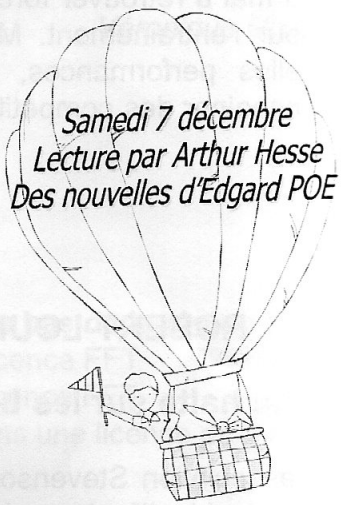
Allée Jean Tardieu, derrière l'église et le foyer rural



BONNES NOUVELLES

Le 1er samedi de chaque mois à 18h30 d'octobre à avril

- Entrée libre -



COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 14 /18

****

Grâce au travail des « Amis du Patrimoine » représentés dans le village par Nelly Amiot et Joël Poulain, vous pourrez visiter dans la

grande salle du foyer J.L. Garban
l'exposition
« Les soldats de Villiers-sous-Grez : 1914 – 1918 »

Une douzaine de panneaux vous feront revivre le quotidien du village et de ses soldats. Vous y découvrirez des documents issus des archives départementales, des archives communales et des archives privées avec des extraits du carnet tenu par Monsieur Aubry, Maire de Villiers en 1916 et 1917.

Villarons anciens ou de fraîches dates, venez nombreux vous informer sur ceux qui ont permis au village d'être ce qu'il est.

Du vendredi 9 novembre,
au mercredi 14 novembre

Horaires d'ouverture :
les après-midis de 15 h à 18 h,
le samedi et le dimanche de 10 h à 12 h



UN SITE NOUVEAU : VILLIERSSOUSGREZ.FR

Comme nous l'avons déjà évoqué dans le « Plume Tambour", construire un site c'est une chose, le mettre à jour régulièrement et l'animer, en est une autre…
Pour intervenir sur notre premier site il fallait des compétences informatiques que seul Alain Quantin, que nous remercions encore, avait.

L'Association des Maires ruraux de France, dont Villiers-sous-Grez est membre, a travaillé à la mise au point d'une plateforme dédiée à l'hébergement des sites de ses adhérents avec un processus de mise en place plus simplifié, mieux adapté aux petites communes rurales qui n'ont pas forcement toutes les connaissances requises. Donc, ainsi est né « Campagnol ».
Notre nouveau site sur Campagnol, encore en achèvement de travaux, a cet énorme avantage de pouvoir être mis à jour par toute personne capable de manipuler un traitement de texte. Il est donc appelé à être pérenne et facilement transmissible d'une équipe municipale à une autre.

Au chapitre « travaux » l'équipe de la Commission Communication est en train d'insérer le contenu du nouveau site sous la houlette de Nicolas Cosco, notre webdesigner éclairé (la conception d'un design web tient compte des contraintes spécifiques du support Internet).
Aujourd'hui, ce site commence à prendre forme. Vous pouvez d'ores et déjà le visiter mais soyez indulgents ! Il n'est pas à jour pour les évènementiels, mais dès maintenant il contient pas mal de renseignements, à demeure, dont vous pourriez avoir besoin.
Demain, demain… il sera au top, bonne visite.

La Municipalité

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE NOVEMBRE 2018, 19 ÈME ÉDITION

Du 1er au 30 novembre, 1500 films seront à (re)découvrir, accompagnés de débats, rencontres, ateliers ou conférences en France et dans le monde.

Plus de 2 500 structures (bibliothèques, cinémas, associations, écoles, lycées, etc...) se mobilisent dans toute la France et à l'international pour offrir un programme riche et original. Qu'il soit long ou court, de patrimoine ou récent, les spectateurs pourront découvrir une diversité d'œuvres à travers des programmes riches et éclectiques.

De nombreuses séances jeunes publics permettront d'initier les enfants dès 3 ans au cinéma documentaire et de participer à des ateliers créatifs.
Au total, plus de 3 000 séances sont proposées dans tous les départements.
Parmi les thèmes abordés durant cette 19ème édition : l'enfance et l'éducation, l'architecture, la science et l'environnement, la commémoration de la Première guerre mondiale ou encore Mai 68 : 50 ans après...

« Le Mois du film documentaire » c'est un réseau de près de 2500 structures culturelles, sociales, éducatives qui se mobilisent pour mettre en lumière le documentaire d'auteur. L'association Images en bibliothèques coordonne la manifestation au niveau national.
À ses côtés, 19 partenaires régionaux coordonnent la manifestation sur leur territoire.

LE PROGRAMME DU MOIS DU DOCUMENTAIRE EST EN LIGNE !

Découvrez le sur www.moisdudoc.com

SEINE & MARNE 77 LE DÉPARTEMENT

À VILLIERS-SOUS-GREZ

Mercredi 21 novembre à 9h
au foyer Jean-Louis Garban, Entrée libre

DON GIOVANNI EN CORSE,
de Guy BAUDON

La création par la Nouvelle Troupe Lyrique de « Don Giovanni » de Mozart, dans une version nouvelle (partiellement en français et avec un arrangement musical original) en janvier 2017, en Corse, se proposait de transformer radicalement la perception de l'opéra par le grand public.
En amont des représentations, un vrai travail de sensibilisation a été effectué auprès de 550 élèves de plusieurs établissements corses.
En filmant répétitions et représentations, le réalisateur conduit les spectateurs à entrer dans l'opéra de Mozart et dans les coulisses du spectacle en construction. On découvre, si on ne le connait pas, l'opéra de Mozart en l'appréhendant à partir des répétitions, même quand on n'est pas initié, on éprouve beaucoup de plaisir à assister au processus de l'intérieur.
La caméra s'attarde également sur les interactions avec les élèves qui ont suivi les ateliers avec le metteur en scène et assisté aux représentations.

Mercredi 21 novembre, nous recevrons des classes de 3ème du collège de La Chapelle la Reine, accompagnées de leurs professeurs de français et de musique pour la projection de ce documentaire, la séance est également ouverte au public.

À votre tour, venez découvrir ce film et partager vos émotions avec le jeune public en présence du réalisateur Guy Baudon qui nous fera le grand plaisir de venir nous parler de son film et échanger avec nous.

OYEZ, OYEZ LES PARENTS !

NOËL DES ENFANTS

Dimanche 9 décembre à 14 h 30

Foyer J.L. Garban de Villiers sous Grez

« LE CABARET DES Z'AMOURS »

Une histoire d'amour et de musique, mais aussi d'humour et de magie ... Elle, dans son univers improbable de ménage et son petit monde, décor de trouvailles visuelles et d'objets loufoques, cherche l'amour ... Lui, veut faire de la musique, juste pianoter...





Choc de la rencontre : aventure drôle, poétique et survoltée à coups de farces, gags, tour de magie et d'illusions, de costumes et de musiques. Avec talent, Miss Loulou emprunte ses effets à la magie du cirque comme à la poésie de Prévert, formant duo avec un pianiste confirmé, compositeur de la plupart des musiques des spectacles.

Ce spectacle ouvert à tous les enfants sera suivi d'un goûter en attendant le Père Noël pour la remise des cadeaux aux petits Villarons

77 CLASH !

FOIRE AUX DISQUES et SOIRÉE DJ BATTLE

Suite à une première Vinyl Day à Nemours en octobre, la dynamique est enclenchée pour rassembler les passionnés de musique (tous styles confondus), des équipements analogiques et du format vinyle !

Les DJs Villarons du collectif ROOTS OF VINYL vous invitent à un double événement !

SAMEDI 15 DÉCEMBRE AU FOYER

L'après-midi :
faites vos cadeaux de Noël et faites-vous plaisir à la foire aux vinyles / CDs / livres / matériels.

Le soir :
DJ Battle entre les collectifs ROOTS OF VINYL de Villiers et VINYL SPIRIT de Savigny.
Les 4 DJ sortiront les morceaux les plus dansants de leurs collections pour faire bouger le public et hurler de plaisir !
Sous l'égide du Maître de Cérémonie MC Don Tito (Association Musiqafon), les DJ se succéderont pour faire des sets courts sur 4 styles: Ska, Reggae, Funk et Disco.

D'autres surprises sont en prévision ce jour-là... Donc restez connecté en suivant les pages **Facebook et Instagram : Roots of Vinyl.**
Cherchez-y la page de l'événement pour comprendre l'origine du terme 77 Clash et comment il a inspiré le nom de la brasserie villaronne 77 Craft.

Foire au Vinyles - 14h - 20h
Entrée Libre - **Info exposants 06 87 68 79 74**

Soirée DJ Battle - 21h - 1h. Entrée : 2€
Info www.facebook.com/rootsofvinyl
On compte sur vous !



LE REPAS DES AÎNES

Le repas des Aînés aura lieu, cette année, **le dimanche 16 décembre, à partir de 12 h au foyer Jean-Louis Garban.**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 23 novembre à la Mairie.

Pour rappel, ce repas est gratuit pour les personnes en résidence principale à Villiers sous Grez âgées de 65 ans et plus Il sera pris en charge financièrement par le CCAS. La commune offrira le champagne et la musique.
Pour toute autre personne, la participation à ce repas sera au prix de 32 €.

Le traiteur retenu cette année est « Le Jardin du Goût » de Dammarie les Lys, Claude et Mélanie Lesmier vous feront danser.

Au menu

Apéritif :
Sangria blanche accompagnée d'un blinis au saumon fumé maison à la crème mascarpone, 1 caroline de fois gras, 1 samoussa de légumes et 1 croustillant de volaille fumée au romarin.

Entrée :
Rillette de saumon mi-cuit – mi-fumé, condiments, toasts à l'huile d'olive

Trou normand

Plat :
Filet mignon de porc glacé avec une fondue de poireaux au jus perlé à la noisette

Fromage :
Brie affiné maison (noix, échalote, ciboulette, crème fouettée, fleur de sel), mesclun de salade

Dessert

Café

Le tout accompagné d'eaux plates et gazeuses, vin rouge et blanc.

Véronique Girard

•❖❖❖•

Hier

LA PASSION DE CHANTER !



Chœur Prélude Avon-Fontainebleau dirigé par Carlos Fassino, musicien et chef de chœur professionnel, regroupe des chanteurs amateurs qui se produisent en concerts dans un répertoire comprenant en majorité des œuvres sacrées.

Comme chaque année, Prélude s'est donné pour objectif de faire découvrir à son public une œuvre originale. Le programme de 2018 choisi est la messe de Requiem de Karl Jenkins, compositeur né au Pays de Galles en 1944.

Ce qui fait la particularité de cette œuvre est que le texte traditionnel est entremêlé de haïkus, c'est-à-dire de poèmes japonais de trois vers et 17 syllabes (5-7-5), dont les textes délicats ajoutent une note apaisante aux paroles liturgiques.



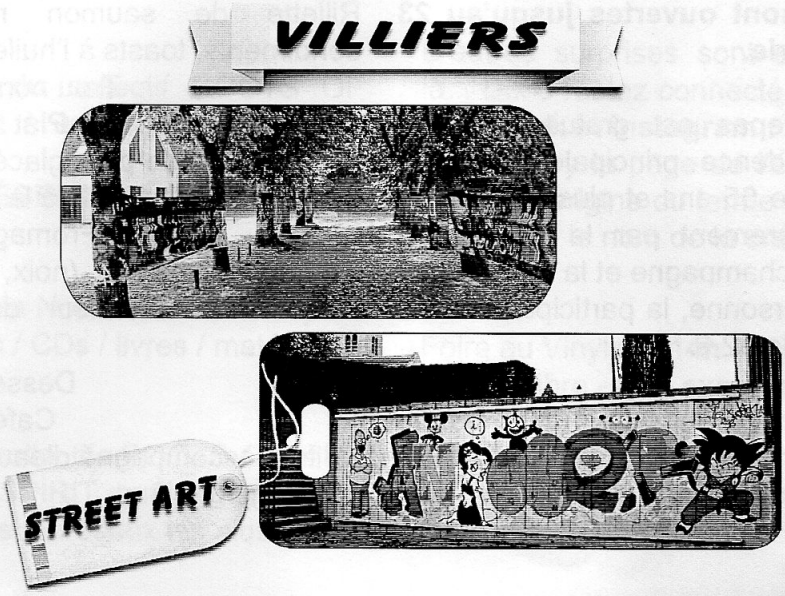
Le concert du 21 septembre dernier dans notre église Saint Etienne, a donné l'occasion, au public de Villiers, de découvrir avec bonheur ce magnifique Requiem.

La Municipalité

ANIMATION ET STREET ART

Tous les organisateurs de ces journées du festival du film d'animation remercient Thomas et Baptiste pour leur participation aussi bien pour leur œuvre sur le mur de la fosse du foyer, que pour leur dynamisme dans la tenue de l'atelier participatif.

La Municipalité



UNE BELLE SOIRÉE THÉÂTRE !

Un grand merci à la compagnie de comédiens amateurs « Les Amis de Bob » pour la très belle représentation de « Vis-à-vis » jouée samedi 20 octobre au foyer de Villiers-Sous-Grez, au bénéfice de l'association A VIVRE ; une cinquantaine de personnes sont venus savourer l'humour caustique de cette pièce qui dépeint les coulisses d'une pièce de théâtre.



Encore merci à tous les comédiens, et pour ceux qui ont raté l'occasion, pas d'inquiétude, ils pourront se rattraper le samedi 17 novembre à 20h30 au théâtre de Fontainebleau, où la pièce sera rejouée cette fois-ci au bénéfice d'une association aidant les personnes en difficultés, sous l'égide du Rotary Club de Fontainebleau.

A très bientôt pour de nouvelles aventures,

L'équipe d'A VIVRE.

Infos utiles

PASCALE, LE CUIR ÇA LA CONNAIT

Quand on voit Pascale travailler, on se demande s'il faut l'appeler artisan ou artiste. En tout les cas, elle a la passion du bel objet.

Elle crée selon vos idées toutes sortes d'objets en cuir tels que ceintures, sacs, bracelets, barrettes, étui à lunettes, portefeuille... pour vous mais aussi pour vos animaux de compagnie, chien, chat, votre cheval ou votre âne ... tous les accessoires...

Et si vous voulez redonner vie au sac de facteur du grand-père, Pascale répare... Pascale remplace !

La réparation et la restauration du cuir, ça la connait.
Bref, pour vous ou pour un beau cadeau une seule adresse :

pascale.noyau@hotmail.fr
Tel : 06 63 60 98 49
sur Facebook NDmaroquinerie,
Atelier à St Germain sur Ecole (20 minutes de Villiers-sous-Grez).

Qu'on se le dise. Au fait, Noël approche...

•❖•

LA SAISON DE CHASSE DÉBUTE EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale de Fontainebleau. Faute de prédateurs naturels, elle est le seul moyen de réguler les populations de cerfs, chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt.

La saison 2018-2019
ouvre le lundi 29 octobre.

UNE ACTIVITÉ LIMITÉE DANS LE TEMPS

À Fontainebleau, la chasse à tir se déroule les lundis, jeudis et quelques vendredis du 29 octobre 2018 au 25 février 2019. Le massif forestier se répartit en 2 zones.

- Partie périphérique (environ 12 500 ha) : louée à des associations de chasseurs sélectionnées pour leur professionnalisme et leur sérieux ;
- Partie centrale (environ 9 500 ha) : plus fréquentée et particulièrement complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes),

l'ONF encadre et organise directement les actions de chasse. Aucune action n'a lieu les mardis, mercredis ainsi que les week-ends et pendant les vacances scolaires dans la zone ONF (sauf le 29 octobre).

Au sud du massif, la forêt de la Commanderie est quant à elle chassée les samedis de septembre à février. Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes partagent le même espace. L'ONF invite donc chacun à être vigilant et attentif à la signalétique mise en place. Toutes les mesures de précaution seront prises pour garantir la sécurité de tous en forêt. Toutefois, il n'est pas recommandé de pénétrer les sous-bois, ni d'emprunter les allées des zones chassées.

La forêt n'est jamais totalement parcourue par l'action de chasse, laissant la majorité des espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer.

UN OUTIL DE RÉGULATION NÉCESSAIRE ET CONTRÔLÉ

À Fontainebleau, on compte 3 types de grands animaux : cerfs, sangliers et chevreuils.
Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des cerfs et chevreuils. Herbivores, ils mangent les bourgeons et les feuilles de jeunes arbres. Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les végétaux, puis consomme les fruits des arbres.
Les répercutions dépassent le strict cadre forestier : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisière, dégâts sur les parcelles agricoles. Sans régulation, les populations décupleraient rapidement.
La chasse limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler. Un plan de chasse, validé par le Préfet, défini le nombre de grands cervidés et chevreuils à prélever chaque année.

Vous pouvez télécharger le calendrier de la chasse en forêt de Fontainebleau sur www.onf.fr



PERCEV@L

Plateforme pour signaler les fraudes à la carte bancaire sur internet

QUEL TYPE DE FRAUDE PEUT ÊTRE SIGNALÉ SUR PERCEV@L ?

- Toutes transactions par carte bancaire sur internet dont vous n'êtes pas à l'origine alors que vous êtes toujours en possession de la carte.
- Identifiables sur votre relevé d'opérations bancaires par la mention :
- Soit du nom d'un e-commerçant
- Soit du nom d'un prestataire de paiement en ligne par carte bancaire

(en cas de doute, vérifier sur internet l'activité de la société mentionnée)

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Prévenez votre banque pour provoquer l'opposition sur votre carte

N° interbancaire d'opposition 0 892 705 705 ouvert 7/7 et 24/24 (N° violet ou majoré)

- Effectuez un signalement sur internet grâce à la plateforme PERCEV@L.

Vous gardez le droit de déposer plainte ultérieurement.

- Demandez le remboursement de l'opération auprès de votre banque

À QUOI SERT PERCEV@L ?

En utilisant ce téléservice après avoir fait opposition, vous êtes guidé au travers d'une démarche simple de signalement aux forces de l'ordre sur internet, sans avoir à vous déplacer.
Votre signalement est exploité exclusivement par les forces de l'ordre en vue d'identifier les auteurs d'appropriations frauduleuses / recels de N° de cartes bancaires.
Le traitement des signalisations est opéré de manière confidentielle et sous la responsabilité de la Gendarmerie nationale.

ACCÉDER À LA PLATEFORME :

Rendez-vous sur « service public » https://www.service-public.fr et saisissez « fraude carte bancaire » ou « Percev@l »

Pour réaliser votre demande en ligne munissez-vous :

- De votre carte bancaire (son N° vous sera demandé).

- Des relevés d'opérations bancaires sur lesquels figurent les achats frauduleux (les libellés et montants de ces achats vous seront demandés).

ET APRÈS ?

Pour faciliter la demande de remboursement, vous pouvez présenter à votre banque le récépissé de signalement sur Percev@l, néanmoins vous pouvez l'obtenir indépendamment du signalement sur Percev@l (articles L133-18 et les suivants du Code monétaire et financier).

À SAVOIR

Pour la sécurité de vos transactions, gardez secret le cryptogramme visuel (CVV) de votre carte bancaire. Cet identifiant est nécessaire pour réaliser des achats sur internet mais il ne vous sera jamais demandé par les forces de l'ordre, ni par les établissements bancaires.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Exceptionnellement il n'y aura pas de ramassage d'ordures ménagères le mardi 25 décembre. **Cette collecte sera avancée au samedi 22 décembre.**

Pareil pour la collecte du mardi 1 er janvier 2019. **Elle sera avancée au samedi 29 décembre.**

RELAIS POSTAL

Ceux qui sont allés à la Poste depuis le 22 octobre ont eu la surprise d'être pris en charge par Samy Masson, nouvel agent postal provisoire. En effet, pour raison de santé notre Virginie sera absente jusqu'aux environs du 10 décembre.
Grace à la candidature spontanée de monsieur Masson nous avons évité la fermeture totale ou partielle de notre agence.

Virginie l'a pris en formation sur une grosse semaine. Un délai un peu court car les solutions que nous avions envisagées auparavent sont tombées à l'eau pour différentes raisons, au dernier moment.
Nous comptons sur vous pour lui faciliter la tâche, mais, compte tenu des aptitudes qu'il a montrées, nous sommes sûrs que vous aurez satisfaction.

La municipalité

Armistice du 11 novembre 1918
Commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les morts pour la France

LE CONSEIL MUNICIPAL INVITE LA POPULATION DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2018 à 11 H

AU MONUMENT AUX MORTS POUR LA CÉRÉMONIE SUIVIE DU DÉPÔT DE GERBES AUX PLAQUES COMMEMORATIVES

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Samedi 03 : Yves Lechevallier	Samedi 01 : Jérôme Champion
Samedi 10 : Régine Rey	Samedi 08 : Véronique Girard
Samedi 17 : Yves Lechevallier	Samedi 15 : Anne-Marie Thibaut
Samedi 24 : Philippe Beaudoin	Samedi 22 : Michel Coterot
	Samedi 29 : Emmanuel Haudant

Agenda

Réunion du conseil municipal
14 / 11 ; 12 / 12

Dimanche 11 / 11
Cérémonie Commémorative

Collecte sélective d'emballages et papiers :
07 ; 21 / 11
05 ; 19 / 12

Parution du prochain plume-tambour :
début janvier 2019

Récréatif

S. 3/11 : Bonnes Nouvelles (Amicale Villaronne)
V. 09 au Me 14/11 : Exposition commémorative (Les Amis du Patrimoine)
V. 16 /11 : Beaujolais nouveau (Le Coq Chantant)
M. 21/11 : Film documentaire (Département de S et M)
S. 1/12 : Bonnes Nouvelles (Amicale Villaronne)
D.9/12 : Noël des enfants (La Municipalité)
S. 15/12 : Foire aux disques (77Clash)
D. 16/12 : Repas des aînés (La Municipalité)
D. 20/01/2019 : Les Vœux du Maire

HORAIRES DE LA MAIRIE
Lundi, mardi, jeudi
de 13h 30 à 17h
Samedi de 9h à 12h
Téléphone : 01 64 24 21 03
mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE
(Allée Jean Tardieu)

Mercredi de 10h à 12h
Jeudi de 9h à 10h et
de 16h 30 à 18h 30
Samedi de 17h à 19h
Vacances scolaires : Mercredi de 10h à 12h
Bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi
de 13h 30 à 16h,
Le samedi matin de 10h à 12h.

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ
Parvis de l'église tous les jeudis à partir de 16h

BUS POUR FONTAINEBLEAU
LE VENDREDI
Départ « centre » 9h 10
« Croix-Lambert » 9h 15
Retour Villiers 12h 15

Comité de rédaction :Yves Lechevallier, Régine Rey, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Odile Lechevallier, Nathalie Belzunce, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Dominique Ceraudo.
Mise en page : Régine Rey, Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez ; Adresse : plumetambour@gmail.com